

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



La fiche pays est disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>



Roumanie

2019

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		ROUMANIE	FRANCE
Superficie	km ² - 2017	238 390	549 087 *
Population	Mhab 2017 et évolution 2017/16	19,6 - 0,6 %	67,1 + 0,4 %
Indice de développement humain (IDH)	2016	0,802 50 ^e rang mondial	0,897 21 ^e rang mondial
PIB	Md€ - 2017	187	2 285
Taux de croissance du PIB	% annuel - 2017/16	7,3	1,8
PIB / habitant	€ - 2017	9 570	34 050
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2017 **	4,4	1,5
Surface arable	Mha - 2015	8,8	18,5
Surface forestière	Mha - 2015	6,9	17
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2017	- 4,1	- 25
Balance commerciale agroalimentaire	Md€ - 2017	Exports : 6,4 Imports : 7,3 Solde : - 0,9 (source Douanes roumaines)	Exports : 61,1 Imports : 55,4 Solde : + 5,7 (source Douanes France)
Exportations agroalimentaires (y c. agricoles) vers l'autre pays	M€ - 2017	Roumanie vers France : 213 variation 2017/16 : - 21 % (source Douanes France)	France vers Roumanie : 247 variation 2017/16 : + 14 % (source Douanes France)

Source Banque mondiale

* 549 087 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 242 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2015) et d'environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

+ Le développement agricole s'est fortement accéléré ces dernières années dans cet ancien grenier de l'Europe sous l'impulsion des aides de la PAC et des investissements étrangers. En revanche, les secteurs de l'élevage et de la transformation ont encore de fortes marges de développement. Le développement rural et des infrastructures reste un enjeu majeur pour les années à venir.

+ Le déficit de la balance commerciale des produits agroalimentaires a augmenté au cours des dernières années (sauf en 2013 et 2014), en raison principalement du décalage de valeur entre des exportations de produits à faible valeur ajoutée et des importations de produits transformés. L'excédent enregistré en 2013 et 2014, le premier depuis 20 ans, résulte d'exportations record de céréales et d'oléoprotéagineux. Le pays est principalement déficitaire en produits transformés (sucre, produits de la boulangerie-pâtisserie, produits élaborés) et en certains produits de base (comme la viande de porc, lait et produits laitiers, fruits et légumes, et certaines céréales). La France exporte en Roumanie

majoritairement des machines industrielles et agricoles, du matériel de transport et des produits chimiques.

+ Depuis son entrée dans l'Union européenne (UE) en 2007, la Roumanie a un taux élevé d'utilisation des fonds communautaires en matière agricole et rurale, notamment du fait du maintien des modalités de financement des aides directes via le RUPS (régime de paiement unique à la surface).

+ La coopération avec la France se développe en particulier dans le cadre du partenariat stratégique franco-roumain renouvelé en 2013 et 2018, mais également de la saison croisée France-Roumanie 2018-2019.

+ Les échanges de produits agroalimentaires demeurent toujours déséquilibrés en faveur de la France. L'écart tend à se résorber progressivement, la France perdant des parts de marché face à d'autres Etats membres de plus en plus présents en Roumanie.

Production agricole

La Roumanie a une faible productivité agricole. Les exploitations les plus modernisées ont investi principalement dans des secteurs à faible valeur ajoutée comme le secteur végétal. **Le secteur agricole emploie près de 23 % de la population active, mais ne contribue que pour 4 à 6 % environ au produit intérieur brut (PIB).** En 2017, année de récolte record en raison des conditions climatiques, le secteur a représenté 4,4 % du PIB, en hausse de 7 % par rapport à 2016.

Malgré une forte diminution de la population agricole et une consolidation des structures, le secteur agricole roumain est caractérisé par une agriculture encore fortement duale. La surface moyenne des exploitations est de 3,6 ha (la plus faible moyenne de l'UE), mais de 10 ha pour les exploitations agricoles ayant demandé des aides du premier pilier. En 2013, 29 % de la surface agricole utile était exploitée par des unités de moins de 5 ha, 19 % par des unités de 5 à 50 ha et 52 % par des unités de plus de 50 ha ; concernant les exploitations bénéficiant des aides directes européennes, 20 % avaient moins de 5 ha (mais plus de 1 ha, critère d'éligibilité), 21 % entre 5 et 50 ha et 59 % plus de 50 ha. Environ 28 000 exploitations à caractère commercial (unités à personnalité juridique) constituent le noyau de compétitivité du secteur agricole roumain (en baisse par rapport à 2010) sur 3,6 millions d'exploitations agricoles recensées en 2013.

Les productions végétales représentent 66 % de la valeur de la production agricole et occupaient en 2015 80 % de la surface arable et 60 % de la SAU. La production est peu diversifiée : les céréales dominent largement, suivies des oléoprotéagineux dans une bien moindre mesure. 2017 a été une année record, notamment pour la production de maïs (14,5 Mt, soit près du double de celle de 2011, précédente année de référence) ; de même, concernant les protéagineux, la production de tournesol en 2017 s'est établie à 3,2 Mt et celle de colza à 1,7 Mt. Les rendements moyens progressent désormais rapidement en raison principalement de l'augmentation de l'utilisation d'intrants.

Le secteur de l'élevage représente environ 30 % de la valeur de la production agricole. La filière avicole (80 Mtêtes) est de loin la plus intégrée ; elle est concentrée autour d'une dizaine d'unités industrielles contrôlant 70 % de la production destinée à la fois au marché national et à l'exportation hors UE. Les cheptels porcins et bovins (respectivement 5 Mtêtes et 2 Mtêtes en 2014), se stabilisent après avoir connu une baisse. Le cheptel bovin est essentiellement tourné vers la production laitière, et depuis peu également vers la production de viande avec, notamment, une percée de la race Angus. Le cheptel ovin et caprin, en hausse depuis 2010 (11 Mtêtes en 2014), fait l'objet d'un fort soutien par une campagne nationale « Alege Oaia »/« Choisis le mouton ».

En 2017, le secteur viticole comptait 177 150 ha pour une production de 4,3 Mhl, en légère diminution par rapport

à 2013. De nombreuses sociétés étrangères (britanniques, danoises, néerlandaises, italiennes, françaises) développent des stratégies de commercialisation, d'investissement et de renouvellement du vignoble grâce au programme national vitivinicole renouvelé pour la période 2014-2018 (47,7 M€ annuels). Ces sociétés produisent des vins répondant aux goûts des consommateurs étrangers (Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Chine, Japon).

L'agriculture biologique, après avoir connu un essor important entre 2012 et 2015, régresse fortement. En 2013, 301 000 ha certifiés étaient cultivés en agriculture biologique (+ 25,4 % par rapport à 2011), 226 000 ha en 2016. Le nombre d'opérateurs certifiés est également en diminution depuis 2010 avec une baisse de 5 000 opérateurs entre 2016 et 2012. Ce secteur est principalement tourné vers les productions végétales (céréales, plantes oléagineuses, fruits et légumes). La mise en place d'aides au titre du 1^{er} pilier de la PAC pour la conversion à partir de 2010 a favorisé le développement de ce secteur, mais l'absence de conseil spécifique dans la durée serait l'une des explications de l'abandon des surfaces.

L'industrie agroalimentaire roumaine a contribué en 2016 à hauteur de 5,9 % du produit intérieur brut (PIB) du pays. En 2015, le secteur (y compris les boissons) employait 180 000 salariés, soit 2 % de la population active occupée; le secteur de l'agroalimentaire représentait 2 % du stock d'investissements directs étrangers (en régression par rapport aux années antérieures), pour une valeur de 1,4 Md€. L'industrie alimentaire est dominée par 50 grandes entreprises sur 8 400 entreprises actives dans ce domaine. Ces 50 entreprises réalisent plus de 40 % de la production alimentaire roumaine et un bénéfice de plus de 4 Md€. L'industrie alimentaire représente 27 % de la valeur totale de la production agricole. L'intérêt des multinationales, fortement implantées en Roumanie, est justifié par un prix des aliments proche de la moyenne européenne, conjugué avec un poids important des dépenses alimentaires dans le revenu des ménages et une augmentation régulière du pouvoir d'achat (baisse de la TVA en 2017).

Politique agricole

Les soutiens financiers dont bénéficie la Roumanie depuis son adhésion à l'UE en 2007 sont essentiels au développement de son secteur agricole. Pour la programmation 2014-2020, la Roumanie bénéficie d'un budget global PAC revalorisé à hauteur de 18,9 Md€ (+ 39 % par rapport à la période 2007-2013), dont 10,9 Md€ dédiés aux aides directes (+ 98 % par rapport à 2007-2013) et 8 Md€ de financement FEADER pour le développement rural (- 11 %), auxquels s'ajoute 1,2 Md€ de contribution nationale.

La Roumanie assure la présidence du conseil de l'UE au premier semestre 2019. Elle porte des positions proches

de la France dans le cadre des négociations de la PAC post 2020, hormis sur les sujets de plafonnement des aides et de convergence.

Elle tient par ailleurs à conserver la possibilité de mobiliser le régime de paiement unique à la surface (RUPS) et fait partie des États membres dont le montant des aides directes va augmenter jusqu'en 2019 dans le cadre de la convergence externe. Enfin, en tant que nouvel État membre, la Roumanie est autorisée à maintenir des paiements nationaux de transition (y compris aides directes) pour certains types de production.

Le programme roumain de développement rural 2014-2020 donne la priorité à la compétitivité économique des exploitations agricoles (modernisation des fermes, activités de transformation, installation), à la hausse du niveau de vie en milieu rural par la diversification des activités rurales (comme l'agrotourisme) et au développement économique durable des exploitations agricoles et forestières (incluant les paiements compensatoires pour les zones à contraintes naturelles et l'agriculture biologique).

Échanges commerciaux

La balance commerciale agricole et agroalimentaire de la Roumanie est déficitaire depuis plusieurs années (sauf 2013 et 2014). La Roumanie exporte en effet essentiellement des matières premières agricoles (céréales et oléo-protéagineux, huiles et graisses, tabac) et importe surtout des produits transformés (sucre, viande de porc, lait et produits laitiers, céréales, produits transformés et élaborés). L'UE est son principal partenaire commercial, bien que les échanges avec les pays tiers tendent à augmenter (matières premières).

En 2016, les principaux clients de la Roumanie sont l'Italie (21 % des exportations), la Bulgarie et l'Allemagne (9 % chacune), les Pays-Bas (8 %), la Hongrie et l'Espagne (7 % chacune), et la France (7 %) en 7^e position. Les principaux fournisseurs de la Roumanie sont la Hongrie (19 % des importations), l'Allemagne (17 %), la Pologne (12 % en augmentation), la Bulgarie (9 %), et les Pays-Bas (8 %). La France se situe au 6^e rang (4 %). Depuis l'entrée de la Roumanie dans l'UE au 1^{er} janvier 2007, **les produits roumains font face à une concurrence européenne importante.**

Accords internationaux

La Roumanie est membre de l'UE depuis le 1^{er} janvier 2007. Elle est également membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation des Nations unies pour

l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) et des organisations normatives reconnues par l'accord SPS (accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires) de l'OMC : le *Codex alimentarius*, la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'Organisation mondiale de la santé animale. La Roumanie est aussi membre fondateur de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Le président de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) depuis mai 2017 est l'universitaire agronome roumain Sorin Cimpeanu, également recteur de la Faculté d'amélioration foncière et d'ingénierie de l'environnement au sein de l'Université de sciences agronomiques et de médecine vétérinaire de Bucarest. La Roumanie ne fait pas partie des pays membres de l'OCDE.

Relations bilatérales

Les relations bilatérales entre la France et la Roumanie sont importantes et fructueuses dans le domaine agricole et du développement rural, tant en termes d'échanges politiques que sur le plan de la coopération technique. Une rencontre bilatérale entre les Ministres de l'Agriculture s'est tenue en février 2018 à l'occasion de la première visite européenne du Ministre roumain en France. Cette rencontre a permis de confirmer les proximités de vue sur la PAC post-2020 et de souligner l'importance de la coopération technique dans le domaine agricole, intégrée au partenariat stratégique bilatéral qui a été renouvelé en 2018. Ce partenariat prévoit que les deux pays coopèrent sur les sujets transversaux agricoles et d'accompagnement des aides, et plus spécifiquement sur le secteur de l'élevage (ovin et bovin) et dans le domaine de la recherche. Le renouvellement permettra également un renforcement de la coopération bilatérale dans le secteur forestier.

En 2017, plus de 50 établissements d'enseignement agricole français ont réalisé au moins un projet de coopération

avec la Roumanie, dont 37 % d'établissements publics locaux (EPLEFPA), 30 % de lycées agricoles privés et 16 % d'écoles d'ingénieurs agronomes ou vétérinaires. Ces projets concernent des voyages d'étude, des mobilités académiques (périodes de formation), des stages d'apprenants et de formateurs, des mobilités de personnel pour des échanges de pratiques, ou encore des partenariats stratégiques entre établissements.

À titre d'exemple, l'EPLEFPA de Rethel et l'Université de sciences agronomiques et de médecine vétérinaire (USAMV) de Iasi sont liés par un partenariat historique (20 ans en 2018) qui permet chaque année la réalisation de mobilités réciproques entre professeurs, personnels administratifs et étudiants.

Dans la continuité des actions menées par l'ISFRADA entre 2001 et 2016, le programme PERFA (Programme exécutif franco-roumain pour le secteur agro-alimentaire) réalise depuis 2016 un transfert concret de connaissances et de savoir-faire de la France vers la Roumanie. Ainsi, partenaire d'Agxexecutive Roumanie dans ce programme, l'Institut supérieur d'agriculture (ISA-Yncrea) de Lille envoie des enseignants à Bucarest pour former directement sur place des professionnels roumains ayant des responsabilités de management (minimum 3 à 5 ans d'expérience).

Côté roumain, ces projets ont impliqué au moins 6 universités et 14 lycées. Parmi eux, un ou deux établissements roumains participent chaque année aux concours de jugement par de jeunes Européens (vins et animaux bovins) au Salon international de l'agriculture de Paris. Enfin, depuis octobre 2017, une filière francophone en médecine vétérinaire est ouverte au sein de l'Université de sciences agronomiques et de médecine vétérinaire (USAMV) de Bucarest ; elle accueille de nombreux étudiants français.

Un expert technique international français est placé auprès du Ministère de l'enseignement en Roumanie et participe aux échanges sur les rénovations des formations, en travaillant notamment sur des échanges sur les programmes.

Sources : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Ambassade de France en Roumanie, Banque mondiale, PNUD, Eurostat.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles d'une année antérieure dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP